

L'écho de la vallée

Janvier 2025



Mot de la municipalité

De la part de votre équipe municipale, nous vous souhaitons bonne année !

Séance du conseil municipal

Notez que la séance ordinaire du conseil municipal de ce mois-ci aura lieu lundi le 13 janvier 2025 à 20 h.

Horaire des fêtes du bureau municipal

Veuillez noter que le bureau municipal sera fermé pendant la période des fêtes, du 20 décembre 2024 au 5 janvier 2025 inclusivement.



Annonce de la FADOQ

Nos activités habituelles:

• Tous les mercredis, nous nous retrouvons au centre communautaire à 13h (billard et jeux) et à 18h (jeu de société).

• **Soirée danse:** Tous les deuxièmes samedis du mois, nous nous retrouvons au centre communautaire à 19h. **(pour ce mois-ci: 11 janvier)**

Nos activités du mois

• **Samedi le 11 janvier** nous organisons un **souper de fête** dès 17h à la salle communautaire. Repas servis à 18h. 25 \$ pour le membre et 30\$ pour les non-membre. Le souper sera suivie de notre soirée de danse mensuelle à partir de 20h. Réservez au plus tard le 6 janvier 2025 auprès de Jean-Paul Poirrier au 819-344-5286 ou 438-496-7780

• **LES PRATIQUES DE DANSE SONT REPORTÉES POUR AU MOIS DE FÉVRIER**

ACTIVITÉ GRATUITE
POUR LES CITOYENS DE NOTRE-DAME-DE-HAM



ATELIER DE SENSIBILISATION

AVEC AMÉLIE DROBEY, ÉDUCATRICE CANINE

Tu veux en apprendre sur le comportement canin ?

Amélie Drobey vient... avec sa chienne Angel !

- Comment approcher un chien ?

- C'est quoi un chien ?

samedi 18 janvier 2025 à 10h

Local des jeunes

15 rue Lapointe, Notre-Dame-de-Ham



**ÉDUCER
pour la vie!**

La chronique du mois

Pour une année créative et créatrice !

Par Sophie Boissonneault

Créatrice chronique en rétablissement souhaite que l'année 2025 vous insuffle les pistes et stratégies appropriées pour combler vos besoins, vous réaliser et vous propulser là vers où vous avez envie d'aller!

Quel chemin neuronal ai-je besoin de créer pour vivre une vie aux couleurs de qui je suis ?

Quel est le plus petit pas possible que puis-je faire pour vivre une existence davantage vivifiante et satisfaisante ?

Quel enlignement puis-je prendre pour créer une vie plus douce, cohérente et pleine de sens ?

Bon, je pourrais faire plus simple et vous souhaiter tout simplement Bonne Année tout court. 😊

Pour ma part, j'entame l'année 2025 en me rappelant quelques unes de mes priorités :

- 1) Vivre des connexions authentiques
 - 2) Créer au quotidien
 - 3) Établir des limites saines
 - 4) Développer la gratitude au quotidien
 - 5) Reconnaître les pas accomplis
 - 6) Cultiver la joie en moi
 - 7) Cultiver la solidarité en moi et autour de moi.
- 😊 Faire confiance au processus !

Je vais poursuivre ma route sur les sentiers que je défriche, les pièces que je désencombre et je mettrai un pied devant l'autre, pour marcher ma vie ou, encore mieux, danser ma vie ! Un pas en avant, un pas en arrière, deux pas de côté et hop on saute, on tombe, on se relève, on tourne et on reprend la danse. Créer la danse de notre propre existence dans un espace qu'on souhaite joyeux, élevant et plein de sens. Et toi, et vous, quelle danse avez-vous envie de créer pour vivre mieux ? Que la créativité continue de frayer sa route, que la sécurité affective vous berce, que l'Amour vous connecte à vous et aux autres !

C'était Créatrice Chronique en rétablissement qui vous souhaite en toute simplicité une bien belle année !

VOTRE CHRONIQUE CANINE DU MOIS

Un langage agressif

Les chiens ont un langage qui leur est propre. Il faut comprendre ses codes pour le saisir. Depuis des générations, l'humain a développé un langage en conditionnant le chien. L'entraînement est l'enseignement d'une langue pour se faire comprendre dans nos demandes. La science a prouvé depuis quelques années que les canidés ont leur propre langage et code. Celui-ci est toujours en constante évolution, et nous ne cessons d'en apprendre davantage sur ce langage, qui est un tout autre moyen de communication pour nous.

Le comportement agressif chez le chien est une forme de communication pour exprimer ses peurs ou sa colère. Le chien s'exprime avec des sons (expression verbale) ou en bougeant son corps (expression non verbale). L'agressivité est une manière de démontrer son inconfort. Le chien interprète des situations et réagit en conséquence. Nous oublions souvent qu'il est un prédateur. L'humain n'accepte pas qu'il s'exprime avec sa gueule (avec raison). Lorsqu'un chien inflige des blessures visibles avec ses crocs, on peut parler d'une agression. L'intensité du comportement et la sévérité varient si le chien ne parvient pas à se faire comprendre dans son inconfort immédiat. Une agression est toujours contextuelle. Il faut l'analyser et comprendre l'interprétation du chien. Qu'est-ce qui le motive à agir ainsi ? Tout dépendra si le chien s'est fait comprendre par son interlocuteur avec ses avertissements.

Cependant, il existe des types d'agression selon l'espèce, en voici une liste :

- La prédation
- La protection des ressources
- La maternité
- Les batailles entre mâles
- Les origines de la race du chien
- L'agressivité causée par l'excitation du jeu
- L'agressivité liée à la douleur
- L'agressivité redirigée
- Le seuil de tolérance
- L'influence d'un groupe

Le chien peut être influencé par plusieurs contextes. En tant qu'humain responsable, il est essentiel de connaître les signes avant-coureurs, que ce soit dans les codes canins ou les réflexes de défense. Vous devez observer votre compagnon pour comprendre son langage non-verbal.

Les réflexes de défense incluent l'attaque, la défense, la fuite, le figement ou faire le mort.

Amélie Drobey, Éducatrice Canine



LES ACTIVITÉS
DE LA
BIBLIOTHÈQUE

HEURE DU
CONTE

22 JANVIER 2025
À 18H30
AU CENTRE
COMMUNAUTAIRE

C'EST GRATUIT!

VENEZ CRÉER
UN BONHOMME DE
NEIGE AVEC UNE
CUILLÈRE
INSCRIPTION
OBLIGATOIRE.

GENEVIÈVE
819 344-5806



CERCLE DE LECTURE NDH

La prochaine rencontre du cercle de lecture aura lieu le
lundi 27 janvier 2025
de 19h00 à 20h30 au local de la bibliothèque



17 JANVIER
À 18H45

MINIGYM
SPÉCIAL
COMPÉTITION
DE NERF

Si tu en as, apporte
tes lunettes de
protection.

L'activité aura lieu
au 25 rue de
l'église.



ACTIVITÉ DANS LE CADRE DU PROJET MÉMOIRE VIVANTE

SLEIGH RIDE

On profite d'une balade en traîneaux à cheval sur la
ferme d'André Picard pour se raconter et jaser de
NOS SOUVENIRS D'HIVER

26 JANVIER 2025 • DÈS 13H30

GRATUIT: GRIGNOTINES ET BREUVAGES CHAUDS SUR PLACE

Réservez votre place avant le 22 janvier 2025 au 819-344-5806
ou à inscription@notre-dame-de-ham.ca

**Activité reportée en cas d'intempéries*



Le projet MÉMOIRE VIVANTE est une initiative sur deux ans qui a pour objectif de capturer les savoir-faire et les récits des aînés de notre communauté. Le projet final sera de créer un recueil qui préserve leur héritage et transmet ces histoires au-delà du temps. Tout au long de l'année, des activités seront organisées pour récolter ces témoignages et savoir-faire, tout en favorisant des liens intergénérationnels à travers des moments de partage et d'échange.

UN DON POUR LA VIE

Félicitations à **Gilles Leblanc** pour avoir franchi le
cap des 100 dons de sang depuis l'année 2000 !

Joignez-vous à lui lors de
l'activité organisée par les
lions de Ham-Nord en
collaboration avec Héma
Québec pour une collecte de
sang.

LE 30 DÉCEMBRE 2024

de 13 h00 à 19h00 au centre
communautaire de Ham-Nord.

OBJECTIF: 70 DONS



Prise de rendez-vous: information à venir

Contactez Gilles Leblanc: 819 344-5303



Horaire du service à la clientèle

Bureau municipal de Notre-Dame-de-Ham

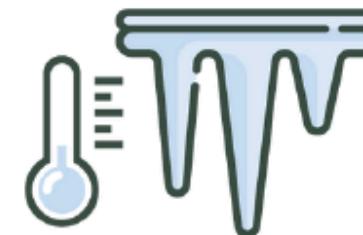
Heures d'ouverture :

Lundi au jeudi : 9h à midi et de 13h à 16h

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi
6 janvier Horaire régulier	7 janvier Horaire régulier	8 janvier Horaire régulier	9 janvier Horaire régulier
13 janvier Horaire régulier	14 janvier Horaire régulier	15 janvier Ouverture à 10h	16 janvier Fermeture à 15h
20 janvier Horaire régulier	21 janvier Horaire régulier	22 janvier Horaire régulier	23 janvier Horaire régulier
27 janvier Horaire régulier	28 janvier Horaire régulier	29 janvier Ouverture à 10h	30 janvier Fermeture à 15h



Saison hivernale - Quelques étapes supplémentaires sont nécessaires avant le passage de l'opérateur lors de la saison hivernale.



POUR TOUTE QUESTION,
veuillez communiquer
avec votre municipalité.

- Assurez-vous que votre adresse civique est bien visible et identifiez clairement l'emplacement de votre installation septique. Enlevez tous les objets qui pourraient nuire aux opérations de vidange.
- Si votre installation se trouve sous une galerie ou dans un espace clos, assurez-vous que l'accès est conforme à votre réglementation municipale.
- Si votre terrain est clôturé, assurez-vous que la porte est déverrouillée et ouverte. Si la porte doit impérativement être fermée, communiquez avec votre municipalité pour fournir une autorisation d'accès.

En hiver, dégagez les couvercles de la neige durant toute la semaine de vidange. Soulevez légèrement les couvercles et insérez un petit bâton pour empêcher qu'ils ne gèlent en place et déneigez un chemin d'accès jusqu'à l'installation septique.



Projet d'ordre du jour

Avis de convocation pour la séance ordinaire du conseil municipal, qui se tiendra le 13 janvier 2025 à 20h, au centre communautaire de Notre-Dame-de-Ham.

Projet d'ordre du jour

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire 2 décembre 2024
4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du budget
5. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire PTI
6. Adoption des comptes à payer
7. Dépôt des comptes relatifs à la délégation de pouvoir de la direction générale
8. Dépôt confirmation paiement déduction à la source
9. Période de questions sur les comptes
10. Rapport des élus
11. Adoption règlement 454 fixant la rémunération des élus
12. Adoption règlement 455 modifiant le G-100
13. Dépôt du rapport 2024 sur la gestion contractuelle
14. Résolution dérogation mineure : D24-01 : Jean Laroche (26, rang Saint-Philippe)
15. Résolution transmission dossier vente pour taxes
16. Résolution approbation plan mise à jour du plan d'intervention
17. Varia
18. Correspondance diverse
19. Période de questions
20. Clôture et levée de la séance



RENDEZ-VOUS AVEC LE MAIRE

**Mardi le 21 janvier 2025
de 9h à 16h**

Rencontrez **M. Serge Tremblay**:

- Pour discuter de problématiques;
- Pour proposer des projets.

Vous devez prendre rendez-vous auprès de Geneviève Boutin

**819 344-5806
dg@notre-dame-de-ham.ca**

Municipalité de Notre-Dame-de-Ham

25 rue de l'église

Direction : Geneviève Boutin

Heures d'ouverture:

Lundi au jeudi
9h à midi et 13h à 16h

dg@notre-dame-de-ham.ca Téléphone: 819-344-5806



AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT 452

La population est avisée que le règlement suivant a été adopté par le conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Ham, le 2 décembre 2024 :

RÈGLEMENT NUMÉRO 452 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 445 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE.

Ce règlement a pour objet de régler les séances du conseil de la municipalité de Notre-Dame-de-Ham.

Ce règlement est disponible au bureau du soussigné, situé au 25 rue de l'Église, aux jours et heures d'ouverture du bureau, de même que sur le site internet de la Municipalité.

Ce règlement entre en vigueur le 9 décembre 2024.

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, directrice générale greffière-trésorière de la Municipalité de Notre-Dame-de-Ham, MRC d'Arthabaska, certifie que j'ai publié l'avis accompagnant le présent certificat conformément à la loi, en affichant une copie de cet avis le 9 décembre 2024 à chacun des endroits désignés par le conseil municipal.



Geneviève Boutin

Directrice générale greffière-trésorière

Pour une meilleure lecture, retrouver cet avis en ligne sur notre site web: <https://www.notre-dame-de-ham.ca/avis-publics/>



AVIS PUBLIC AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-HAM CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, directrice générale greffière-trésorière de la susdite municipalité,

QUE conformément à l'article 148 du Code municipal du Québec, le conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Ham a adopté, lors de sa séance tenue le 2 décembre 2024 une résolution par laquelle est établi le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2025

QUE les jours et l'heure du début de chacune des séances ordinaires sont fixés comme suit :

DATES	HEURE	DATES	HEURE
13 janvier 2025	20h	14 juillet 2025	20h
10 février 2025	20h	11 août 2025	20h
10 mars 2025	20h	8 septembre 2025	20h
7 avril 2025	20h	1 octobre 2025	20h
5 mai 2025	20h	10 novembre 2025	20h
2 juin 2025	20h	1 décembre 2025	20h

QUE le conseil invite cordialement ses citoyennes et citoyens à assister aux assemblées publiques qui se tiendront en cours d'année.

Donné à Notre-Dame-de-Ham ce



Geneviève Boutin

Directrice générale greffière-trésorière

Pour une meilleure lecture, retrouver cet avis en ligne sur notre site web: <https://www.notre-dame-de-ham.ca/avis-publics/>



AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT 451

La population est avisée que le règlement suivant a été adopté par le conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Ham, le 2 décembre 2024 :

RÈGLEMENT NUMÉRO 451 concernant la régie interne des séances du conseil de la municipalité de Notre-Dame-de-Ham.

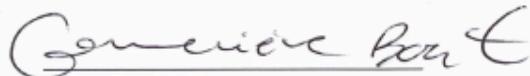
Ce règlement a pour objet de réglementer les séances du conseil de la municipalité de Notre-Dame-de-Ham.

Ce règlement est disponible au bureau du soussigné, situé au 25 rue de l'Église, aux jours et heures d'ouverture du bureau, de même que sur le site internet de la Municipalité.

Ce règlement entre en vigueur le 9 décembre 2024.

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, directrice générale greffière-trésorière de la Municipalité de Notre-Dame-de-Ham, MRC d'Arthabaska, certifie que j'ai publié l'avis accompagnant le présent certificat conformément à la loi, en affichant une copie de cet avis le 9 décembre 2024 à chacun des endroits désignés par le conseil municipal.



Geneviève Boutin

Directrice générale greffière-trésorière

Pour une meilleure lecture, retrouver cet avis en ligne sur notre site web: <https://www.notre-dame-de-ham.ca/avis-publics/>



AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ CI-DESSUS MENTIONNÉE

AVIS PUBLIC

Est donné par les présentes par la soussignée, Geneviève Boutin directrice générale et greffière-trésorière de ladite Municipalité que les membres du conseil, lors d'une session régulière qui sera tenue à Notre-Dame-De-Ham, le lundi 13 janvier 2025 à 20h à la salle municipale.

STATUERONT sur la demande de dérogation mineure suivante :

DEMANDE DM24-01 : NATURE ET EFFETS DE LA DEMANDE :

Le demandeur souhaite réduire la largeur d'un terrain non desservi de 50 mètres à 35 mètres afin de subdiviser son terrain existant en deux.

Cette demande vise la propriété de monsieur Jean Laroche et madame Louise Paquette située au 26 rang Saint-Philippe, lot 6 206 788, zone V2.

Toute personne ou organisme intéressé pourra se faire entendre relativement à ces demandes de dérogation par le Conseil à l'assemblée du 13 janvier 2025.

Donné à Notre-Dame-De-Ham, ce 5e jour du mois de décembre 2024.

La directrice-générale et greffière-trésorière

Geneviève Boutin

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné Geneviève Boutin, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Notre-Dame-De-Ham certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil entre 10 h et 17 h, le 5^e jour du mois de décembre 2024.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 5^e jour du mois de décembre deux mille vingt-quatre.

Signé 

Pour une meilleure lecture, retrouver cet avis en ligne sur notre site web: <https://www.notre-dame-de-ham.ca/avis-publics/>



Janvier 2025

Dimanche

Lundi

Mardi

Mercredi

Jeudi

Vendredi

Samedi



Compost



Recyclage



Poubelle

1

BUREAU FERMÉ

Biblio

2

BUREAU FERMÉ

local des jeunes

3

BUREAU FERMÉ

local des jeunes

4

9h30-11h30



Messe:
dimanche à 9h

5



6

15h-17h

7

18h45-20h30

8

18h30-20h30

9

18h45-20h30

10

18h45-20h30

11

FADOQ
Souper de fête à 18h et Soirée danse à 20h00

9h30-11h30



FADOQ
Souper de fête à 18h et Soirée danse à 20h00



Local des jeunes

12



13

Séance du conseil municipal 20h

15h-17h

14

18h45-20h30



15

18h30-20h30

16

18h45-20h30

17

Minigym spécial compétition de nerf



18h45 à 20h45

18h45-20h30

18

Atelier canin de sensibilisation à 10h

9h30-11h30



Bibliothèque



Billard et jeux - 13h



Jeux de société - 19h



Rencontre cercle des fermières à 19h



Minigym, spécial compétition de nerf 18h45 à 20h45

19



20

15h-17h

21

Journée du maire Prenez RDV

18h45-20h30

22

Heure du conte à 18h30

18h30-20h30

23

18h45-20h30

24

18h45-20h30

25

9h30-11h30



Atelier canin de sensibilisation à 10h

26



Projet Mémoire Vivante -Sleigh Ride sur nos souvenirs d'hiver à 13h30

27

Cercle de lecture à 19h

15h-17h

28

18h45-20h30



29

18h30-20h30

30

18h45-20h30

31

18h45-20h30



Heure du conte à 18h30



Projet Mémoire Vivante Sleigh Ride sur nos souvenirs d'hiver à 13h30



Cercle de lecture à 19h



691 rue de l'Acadie, Victoriaville
819 758-4444

**Avez-vous
votre licence
municipale?***

Enregistrement ou
renouvellement de votre
licence au spaavic.com.

Nos pensionnaires
attendent une famille.
Venez les rencontrer ou
allez voir leurs binettes
au spaavic.com !

*Licence municipale obligatoire pour les chats et les chiens.



Tous les chiens et chats sur le territoire desservi doivent être enregistrés auprès de la SPAA. La licence doit être renouvelée chaque année. (la licence est valide de janvier à décembre)

Pour enregistrer votre animal et obtenir une médaille d'identification, vous pouvez procéder par l'une des façons suivantes :

- Directement à la SPAA (au 691, rue de l'Acadie, à Victoriaville) pendant les heures d'ouverture
- En ligne sur notre site Internet : <https://spaavic.com/services-offerts/enregistrement-renouvellement-de-licences>

Vous recevrez par la poste le médaillon d'identification, accompagné du document confirmant l'enregistrement de votre animal.

Pour enlever un animal ou pour toutes modifications à votre dossier, veuillez nous contacter au 819-758-4444 ou par courriel : info@spaavic.com.

COMPRENDRE L'INDEXATION DES RENTES DU RÉGIME DE RENTES DU QUÉBEC

Pour aider à maintenir son pouvoir d'achat, les rentes du Régime de rentes du Québec (RRQ) sont indexées en janvier de chaque année* selon le taux déterminé à l'aide de l'indice des prix à la consommation du Canada.

AJUSTEMENT PRÉVU PAR LA LOI

Cet ajustement annuel est prévu par la Loi sur le régime de rentes du Québec. Même si le taux d'inflation est négatif, la rente ne peut pas diminuer.

QU'EST-CE QUE L'INDICE DES PRIX À LA CONSOMMATION (IPC)?

L'IPC est établi par **Statistique Canada**, en analysant l'évolution des prix liés aux dépenses courantes des ménages pour différents biens et services, comme ceux-ci :



Alimentation



Logement



Habillement



Transport



Soins de santé

On évalue le coût d'un panier fixe de **97 000 biens et services**, puis on le compare avec celui de 2002, soit l'année de référence actuellement utilisée par Statistique Canada, alors que l'IPC était établi à 100.

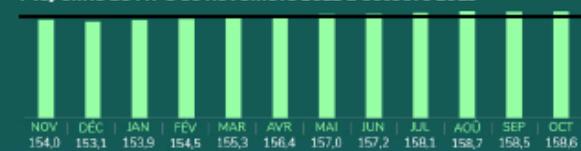
En octobre 2023, l'IPC était évalué à **158,6**. C'est donc dire qu'un achat de 100 \$ de biens et services du panier de référence en 2002 est maintenant évalué à **158,60 \$**.



CALCUL DU TAUX D'INDEXATION DU RRQ

Le taux d'indexation est calculé selon la variation (en pourcentage) de la **moyenne de l'IPC canadien pour la période de novembre à octobre** par rapport à la moyenne des 12 mois précédents.

Moyenne de l'IPC de novembre 2022 à octobre 2023



FORMULE DE CALCUL

$$\left(\frac{156,3}{149,7} - 1 \right) \times 100$$

Moyenne des 12 mois précédents

TAUX D'INDEXATION DES RENTES DU RRQ SELON L'ANNÉE



TAUX D'INDEXATION



* Les rentes sont pleinement indexées chaque année à compter de l'année suivant le premier versement de celles-ci.